



COMITE CONSULTATIF DE LA MOBILITE
CCM
 Procès-verbal de la réunion n°4 du 7 mars 2022

Nom	Titre	P : présent A : Absent Exc : excusé
Présidente		
M. Laroche	Echevine de la Mobilité	P
Membres du Conseil communal		
S. De Wevere	Liste du mayeur	P
JC. Jaumotte		Abs
X. Marichal	Ecolos	P
M. Charlier	Oxygène	P
S. Yahia	PluS	Abs
Société civile – représentants des citoyens (10)		
A. Van Hove		P
C. Thays		Abs
M. Depoortere		P
N. Delbar		Abs
Guy Lefebvre	Retard prévisible (dentiste)	P
Grégory Lefèvre		P
V. Koelsch		Exc
J. Simon		Abs
B. Godart		P
Natacha Moonens-Vandam		P
Associations locales Stéphanoises		
G. Detroz	asbl 10 de conduite	Abs
J-L. Closset	GRACQ Locale stéphanoise	P
F. Maillez / Christian Alen	Patrimoine stéphanois asbl	P/P
P. Walgraffe	Atelier Vélos	P
Autres instances		
Verniers Harald	Représentant de la Zone de Police	Abs
F. Letroye	Représentant de la DGO1 - Direction des routes ;	Exc
JM Jadot		Abs
	Représentant du SPW-DGMI (Direction de la planification de la mobilité)	



	Représentants du SPW-DGMI (Direction territoriale des routes et Direction des déplacements doux)	
	Représentants du SPW-DGO4 (Direction extérieure de l'aménagement du territoire et Direction centrale)	
	un représentant de la SRWT	
	un représentant du groupe TEC	
	un représentant du groupe SNCB	
B. Trigalet	un représentant de la CCATM	P
	tout autre représentant nécessaire au traitement d'un dossier en particulier	
Représentants des services communaux		
S. Thiébaud	CeM communale – Chef de division technique	P
A. Ballant	Service travaux	Exc
	Service urbanisme	

1. Objet de la réunion

- Wallonie cyclable – retour sur l'audit et lancement du comptage ;
- Aménagement de la rue de Faux ;
- Aménagement de la rue François ;
- Aménagement de la rue Chapelle aux Sabots ;
- Budget participatif : aménagement de la rue Belotte ;
- Discussion autour de la voiture partagée ;
- Tour de table et divers ;

2. Présentation / Débat :

Projet 1 : Wallonie cyclable / audit

Présentation du projet : cfr slides page 3/13

- PIWACY :
 - Un retour du SPW sur les fiches a été reçu par l'administration. Un complément est à faire. L'objectif est de soumettre ce PIWACY modifié au Conseil communal du mois de mai.
 - Dossiers retenus :
 - Liaison Centre – Beurieux
 - Liaison centre – sart



- Liaison gare de Faux – place de Sart
- Dossier avec remarque :
 - Abris vélos : à installer sur des terrains publics accessibles à tous et de façon permanente.
- Dossiers non retenus : vitesses non adaptées pour les aménagements tels que proposés (BCS)
 - Liaison centre – école Steiner
 - Liaison centre – Ruchaux
- Audit cfr slide page 4/13
 - Le dossier est en cours de relecture et correction, il n'a donc pas pu être transmis au CCM pour avis. Fera l'objet du prochain CCM.
- Dans le cadre du dossier PIWACY, il y a lieu de mettre en place des comptages à réaliser avant juin 2022 suivant une méthodologie définie par le SPW.
 - Y a-t-il des volontaires ? Appel à candidature
 - La méthodologie est annexée au présent PV.
 - Une réunion préalable avec la conseillère en mobilité sera organisée afin de définir une méthode commune de comptage et les détails de l'action
 - Le comptage durera 1h, entre 8h et 9h et sera organisée en mai, un mardi ou jeudi suivant la météo.

Questions/remarques du comité :

- Néant

Projet 2 : rue de Faux

Présentation du projet, cfr slides pages 5-6-7-8/13

Ce projet doit encore faire l'objet d'accord avec les riverains, cependant il est soumis au CCM afin d'avoir les avis et remarques sur ce dossier.

Dossier initié à la demande des riverains qui se plaignent de la vitesse excessive et de la charge de trafic importante

- Présentation du plan – zone projet de la rue des terres noires au carrefour avec la rue de Sart
 - Pose de coussins berlinois du côté rue des Terres noires
 - Alternance de stationnement matérialisée par des bacs à fleurs et du marquage
 - Déplacement du passage piéton avec marquage rouge et éclairage afin d'augmenter la visibilité
 - Aménagement du carrefour avec la rue des Queutralles
 - Alternance du stationnement dans la seconde partie de la rue
 - Stationnement limité à hauteur de la rue de Sart (zone tampon) afin de permettre l'attente sans blocage complet
 - La partie du trottoir est refaire afin d'assurer le cheminement piétons à la traversée
 - Est en cours d'étude, le carrefour avec la rue de Sart
- Il y a 3 versions de plans qui montre l'évolution des réflexions qui sont :
 - V1 : slide page 6



- Zone entre n°28 et carrefour avec la rue des Queutralles : maintien de la situation existante
 - Inconvénient : ligne droite côté impair qui n'aura pas l'effet de ralentissement
- V2 : slide page 7
 - Zone entre n°28 et carrefour avec la rue des Queutralles : maintien de la situation existante avec ajout d'un bac à plante côté impair afin de créer une chicane
 - Inconvénient : trop proche du carrefour ce qui a pour conséquence un face à face probable en sortie de tournant
- V3 : slide page 8
 - Zone de stationnement modifiée et placée côté impair
 - Inconvénient : les habitants du 26 et 28 souhaitent garder les places de leur côté.

Questions/remarques du comité :

- Il ne s'agit pas uniquement faire diminuer la vitesse mais aussi développer une autre mobilité plus durable
- Attention visibilité des piétons sur le passage piétons
 - Respect des règles du code de la route à savoir pas de stationnement devant le passage piéton à moins de 5m et possibilité de stationnement directement après ce PP, ce qui est le cas dans le projet.
- Mobilité douce : vérifie-t-on la qualité des trottoirs ?
 - Rappel dans PIWACY : itinéraire vélos via terres noires
 - Parties grises sur le plan : ce sont des parties de trottoir qui sont nouvellement aménagées en tenant compte de la sécurité et de la fluidité du cheminement (pose de nouvelles bordures, maintien d'une largeur minimum, pose de dalles podotactiles, etc.)
- Partie côté rue de Sart : attention accès bus
 - Le tec est questionné
- Crainte du report du trafic par La Roche si trop dissuasif, ce qui semble déjà être le cas aujourd'hui.
 - Dans ce cas, quelles propositions peuvent être faites afin de répondre aux attentes de chacun ?
- La présence de l'école amène beaucoup de public en voiture et il n'y a pas assez de stationnement aux abords de l'école ce qui pose un problème dans les rues adjacentes.
 - Il semblerait que les enfants de cette école ne sont pas de CSE pour la majorité, ce qui augmente le trafic voitures. Déposer les enfants, hors de la zone école pour des maternelles ou même des primaires, n'est pas envisageable
 - Raison pour laquelle il est impératif de développer les modes doux et changer les habitudes de voitures par la proposition d'alternative comme :
 - Relancer des rangs comme à l'époque
 - C'est prévu avec les directions d'ouvrir les discussions et mettre en place d'autres moyens de déplacement



- Rappel des priorités Région : STOP – donner priorités aux aménagements suivant l'ordre suivant :



- la sécurité de chacun doit être assurée, souhait de transformer la mobilité
- Une communication devra être réalisée avec tous les partenaires sur les alternatives en collaboration avec l'école
- Ne pas oublier l'impact proxy Delhaize sur le trafic qui génère aussi des déplacements et ceux-là sont essentiellement par les locaux, levier à étudier.

Projet 3 : rue Chapelle aux Sabots

Présentation du projet, cfr slide page 9/13

Dossier initié à la demande des riverains afin de gérer des difficultés en stationnement liées à l'endroit qui est un départ de promenade

- Objectif : apaisement du quartier
- Projet : passage en zone de rencontre (20km/h)
 - Création d'un trottoir traversant à l'entrée de la rue
 - Réduction de l'entrée
 - Marquage de la piste cyclable en rouge sur la nationale
 - Marquage du stationnement en alternance

Questions/remarques du comité :

- Itinéraire de promenade en interaction avec Ravel tout proche, il serait intéressant de se soucier du franchissement de la nationale en assurant le cheminement piétons entre le ravel et la chapelle aux sabots
 - A voir avec la Région ce qui peut être fait
- Quid de devoir ralentir sur la national pour rentrer dans la rue. Voir ce qui pourrait être prévu sur la nationale pour prévenir
- La limitation des places pourrait engendrer un problème pour les riverains (invités) ?
 - Le projet ne diminue pas le nombre de place
 - Le stationnement assure les accès aux maisons
 - Le projet a été vu par les riverains qui ont marqués leur accord sur la proposition



Projet 4 : rue François

Présentation du projet, cfr slide 10/13

Dossier initié à la demande des riverains afin de gérer des difficultés en stationnement liées à l'étroitesse de la rue et l'insécurité des modes doux

- Projet : zone de rencontre avec organisation de stationnement et accès des modes doux en voirie
- Réunion de travail organisée avec les riverains afin de mener le projet de façon participative
 - Réalisation de trottoirs traversants de part et d'autre de la rue afin de marquer l'entrée dans une zone différente
 - Organisation du stationnement suivant plan repris en annexe du PV

Questions/remarques du comité :

- Le carrefour relie-t-il la rue cyclable ? Cela serait intéressant.
- Le rue François n'était pas en SUL, qu'est-ce qui a changé ?
 - La mise en zone de rencontre permet de réduire la vitesse à 20km/h mais également de donner de la place aux modes doux (piétons et vélos)
 - L'objectif est que ces aménagements dissuadent le passage dans cette rue car elle doit rester une voirie locale et non de transit car elle se trouve aussi à proximité d'une école
- Bien prévoir la sensibilisation aux changements des règles en plus des panneaux

Projet 5 : rue Belotte

Présentation du projet : cfr slide page 11/13.

Dossier initié à la demande d'un projet introduit dans le cadre des projets participatifs dont le souhait est de faire de la mobilité douce une priorité

- Il s'agit de la voirie située à la jonction entre le ravel et pré-ravel
- Aucun projet n'est encore défini
- Par contre il y a un projet régional de corridor cyclable allant de la gare de Court vers la gare d'Ottignies puis Wavre

- Quels sont les souhaits du CCM ? quelles contraintes doivent être prises en compte ?

Questions/remarques du comité :

- Quel est le lien avec le projet Equilis qui prévoit un accès à 200 pl de parking ?
 - Permis en cours mais pas encore octroyé
 - Il y a beaucoup de projet dans les cartons (salle de sport, corridor, etc)
- Ce dossier doit tenir compte de l'ensemble des dossiers. Pas possible de travailler sans ces éléments
- Définition de corridor cyclable pour la Région ?
 - Largeur minimum 4m jusque 6m si zone partagée avec piétons
 - Volonté de séparés les 2



Il est souhaitable d'organiser un groupe de travail afin d'établir un programme complet.
Un appel à candidat est lancé au sein du CCM.

Projet 6 : Voitures partagées

Présentation du projet : cfr slide 12/13

La commune souhaite mettre des voitures partagées à disposition des citoyens

- Eléments de réflexion :
 - Les freins à l'utilisation d'une voiture partagée ?
 - Nécessité pour le changement d'habitude/de comportement ?
 - Voiture partagée : carburants traditionnels, électrique ou hybride ?
 - Où placer les véhicules sur le territoire ?
 - Autre ?

Le principe serait de faire un marché en partenariat avec une société où la commune à une prise du risque qui se limite au km parcouru

Questions/remarques du comité :

- Il y aura besoin d'une bonne Com afin de réduire le risque de la charge financière par la commune
- Ne faut-il pas coordonner avec les communes voisines ?
 - Le projet prévoit très souvent une voiture liée à la borne à ramener au même point.
 - Le système prise et dépose ailleurs est plutôt adapté aux grandes villes
 - Rappel, Court-Saint-Etienne est une petite commune mais beaucoup de citoyens vont sur Ottignies pour en louer, public cible potentiel
- Retour d'expérience autre que CSE ?
 - Compliqué pour les petites communes mais il y a un potentiel quand même.
- Implantation : centre/gare
- Carburants ?
 - Qui fait le plein ?
 - A étudier car pas de réponse immédiate
 - Électrique : inconvénient : durée de chargement mais le service public a aussi un rôle d'exemple à donner
 - La difficulté d'une voiture électrique est que changer son rapport à la voiture en passant par la voiture partagée est déjà un effort à faire pour le riverain, lui ajouter la difficulté de l'autonomie électrique peut être un frein supplémentaire.
 - Quel que soit le carburant il faudra le faire
 - Projet qui permet le changement donc développer l'électrique
 - Voir avec les prestataires sur le marché leur retour d'expérience
 - <https://www.genappe.be/commune/administration/services-communiaux/communication/actualites/station-de-voitures-electriques-partagees-a-genappe>
 - Idéal : mixte mais est-ce possible ?
 - Y a-t-il une différence pour l'utilisateur ?
 - A voir suivant prestataire



- Le dossier devra faire l'objet d'un marché public et donc mettre en avant les critères importants
- Y a-t-il quelque chose de prévu dans le projet de développement urbanistique HII ?
 - Des bornes sont prévues sur le domaine public et aussi un projet régional de déploiement des bornes sur le territoire. Des discussions sont en cours

Projet 7 : Divers

Il semble qu'un nombre important de membres du comité ne soit pas présent. Y a-t-il une raison particulière ?

- Une difficulté est, peut-être, l'heure d'organisation de la réunion car l'administration souhaite en journée et les partenaires préfèrent en soirée, raison pour laquelle les réunions sont fixées à 17h, ce qui peut être trop tôt pour certains ?
- On va fixer la prochaine réunion en présentielle et probablement plus tard afin d'avoir un maximum de représentant des riverains

3. Fin de la réunion

La réunion s'est terminée à 18h55

La prochaine réunion aura lieu en juin (à confirmer)

Résumé :

- Un groupe de travail doit être mis sur pied en vue d'étudier le projet de la rue Belotte
- Des bénévoles peuvent se faire connaître auprès de Sylvie (CeM) afin de mettre en place les comptage vélo en mai 2022 via son adresse mail

Prochaine réunion en présentielle afin de se rencontrer et faire connaissance

4. Transmis PV

Toutes remarques ou corrections peuvent être envoyées par mail à « sth@court-st-etienne.be » dans les 5 jours ouvrables de la réception.

Passé ce délai le PV est considéré comme accepté.